

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 9

Convocation : 21.03.2017

Affichage : 30.03.2017

SEANCE DU 28 MARS 2017

Le vingt-huit mars deux mil dix-sept à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Jacques MARION, Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEK, Christian LEFRANCOIS, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU.
Mesdames Geneviève TESTA et Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Maurice STIEMBERT.

ABSENT : Madame Isabelle LEROY.

Monsieur Patrice PATERNOSTER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 15 février 2017
- Vote du compte administratif 2016 du budget général et du lotissement
- Vote du compte de gestion 2016 du budget général et du lotissement
- Affectation du résultat 2016
- Vote des taux, du budget général 2016 et du budget du lotissement
- Arrêté du marais
- Indemnités maire et adjoints
- Désignation du délégué du Parc Naturel Régional des Marais
- Vente de bois
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 15 février 2017 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2017-07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARION, président de la séance, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	60 100,61 €
- Reste à réaliser en dépenses :	63 420,00 €
- Recettes :	61 275,89 €
- Reste à réaliser en recettes :	4 786,00 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	152 153,31 €
- Recettes :	282 481,72 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement :	1 175,23 €
- Fonctionnement :	130 328,41 €
- Résultat global :	131 503,64 €

2017-08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des générations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-09 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	32 495,05 €
- un excédent reporté de :	97 833,36 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 130 328,41 €

- un déficit d'investissement de : 1 175,23 €

- un déficit des restes à réaliser de : 58 634,00 €
 Soit un besoin de financement de : 57 458,77 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	130 328,41 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	57 458,77 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	72 869,64 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	1 175,23 €

2017-10 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 :

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	9,91 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	13,45 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	29,82 %

2017-11 : VOTE DU BUDGET 2017 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 qui se présente de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 254 820,00 euro
- INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 161 130,00 euro

2017-12 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARION, président, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :	
- Dépenses :	21 222,23 €
- Recettes :	17 092,48 €
FONCTIONNEMENT :	
- Dépenses :	17 092,48 €
- Recettes :	17 092,48 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Investissement : - 4 129,75 €
- Fonctionnement : 0,00 €
- Résultat global : - 4 129,75 €

2017-13 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des générations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-14 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 4 129,75 €

Soit un besoin de financement de : 4 129,75 €

Le Conseil Municipal décide de reporter sur l'exercice 2017 :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT DE 4 129,75 €

2017-15 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : VOTE DU BUDGET 2017:

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 qui se présente de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT :
DEPENSES = RECETTES = 166 152,75 €

- INVESTISSEMENT :
DEPENSES = RECETTES = 204 046,00 €

2017-16 : ARRETE DU MARAIS 2017 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de pâturage votés en 2016 et propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année 2017 à savoir :

- 90 euros pour la mise au marais d'un bovin.
- 129 euros pour la mise au marais d'un cheval.
- 106 euros pour la mise au marais d'un poney.

Le paiement de ce droit pâturage sera effectué comme les années précédentes en 2 fois : 50% à la mise au marais et 50% au 30 octobre.

2017-17 : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS :

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réforme initiée du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (décret du 26/01/2017) a modifié l'indice servant de base au calcul des indemnités du Maire et des adjoints. Cette modification impose de reprendre une délibération pour le versement des indemnités du Maire et des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer :

- le montant des indemnités du maire à 17% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.
- le montant des indemnités des adjoints au maire à 5,70% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

2017-18 : DELEGATION AU PARC NATUREL REGIONAL DU PARC DES MARAIS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au Comité syndical du PNR du 23 janvier 2017, la commune doit procéder à la réélection de son délégué au Parc Naturel Régional des marais du cotentin et du bessin.

Après délibération, Monsieur Maurice STIEMBERT domicilié 18 route du Netz 50500 APPEVILLE est réélu délégué au PNR pour la commune d'Appeville.

2017-19 : VENTE DE BOIS :

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la mise en adjudication des émondes de plusieurs frênes sur la haie du lotissement bordant la route de gruchy, un seul acquéreur s'est présenté. Monsieur Daniel TREBERT de Appeville a proposé 80,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'offre de Monsieur Daniel TREBERT étant entendu que ce dernier fera son affaire de la coupe de ces émondes.

**2017-20 : MODALITES DE PAIEMENT DES PARTICIPATIONS
AU SIRP APPEVILLE, AUVERS, MEAUTIS dit « Les Trois
Chênes » :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents donnent leur accord pour le versement trimestriel dès le 1^{er} jour de la période des participations dues au SIRP Appeville, Auvers, Méautis dit « Les Trois Chênes »..

Pour le premier trimestre ce versement pourra intervenir avant le vote du budget.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.
Les an, mois, jour que dessus.